

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 17 décembre 2020

Numéro de l'acte	20201217_079DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BLARINGHEM

Séance du 17 décembre 2020 à 18 Heures 30

Nombre de conseillers

- . En exercice : **19**
- . Présents : 18
- . Pouvoirs : 1
- . Votants : 19
- . Absents : 0

Date de convocation :

11 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Pôle Culture Loisirs Roland Delecroix, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUENOY, Maire**

Etaient présents :

Mmes JOURDIN, VERRIELE, Mrs MORDACQ P.H., DEVAUX, LOUVET, Adjoints, Mmes DESMULIE, DERAM, MASSIET, PLOCKYN, DELSART, BODDAERT, Mrs, MAERTEN, MORDACQ P., DEFRANCE, GAYMAY, RIGOBERT, DEVOS,

A donné pouvoir : Annie DESPICHT à Sébastien DEVOS

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Jourdin

QUESTION N° 2020-079

OBJET : ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Monsieur Quentin CALLEWAERT, Directeur de l'école Lino Ventura et Président du Conseil d'école sollicite la Municipalité afin de déterminer l'organisation des temps scolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

A la majorité, le Conseil d'école est favorable à la reconduction de l'organisation des temps scolaires de l'année 2020/2021 pour l'année 2021/2022 (Sauf dérogation particulière liée à la crise sanitaire qui pourrait bouger de quelques minutes les entrées et sorties) soit :



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil	8h50-9h	8h50-9h	8h50-9h	8h50-9h
Cours du Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Pause méridienne	12h-13h20	12h-13h20	12h-13h20	12h-13h20
Accueil	13h20-13h30	13h20-13h30	13h20-13h30	13h20-13h30
Cours de l'après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30
APC (36h/an) selon les périodes définies	16h30-17h15	16h30-17h15	16h30-17h15	

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur les propositions du Conseil d'école.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, le jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

